

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE – 2022

Solde de 13 % affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

Coordonnées de l'entreprise :

.....
.....
.....

Adresse retour de votre promesse :

LYCEE POLYVALENT NIEPCE-BALLEURE
141 AVENUE BOUCICAUT
71321 CHALON SUR SAONE

Contact de l'entreprise :

Nom : Prénom :
Tél. : Email :

Données de l'entreprise :

Siren/Siret : NAF/APE :
N° convention collective Effectif salarial :

Votre versement au profit du lycée polyvalent Niépce-Balleure de Chalon sur Saône (UAI 0710012C)

Montant de votre versement.....

Modalité de versement choisie :

VIREMENT **IBAN FR76 1007 1710 0000 0010 0191 321 BIC TRPUFRP1**

Mentionner « TA2021 NOM DE L'ENTREPRISE » en libellé de virement

Chèque n° Banque :

A l'ordre de LYCEE POLYVALENT NIEPCE-BALLEURE